

**AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024**  
**Dériveurs – windsurf - Catamarans**

**Régates du SNRK grade 5 C**  
**21 Octobre - 25 Novembre et 16 Décembre 2023-**  
**Anse de Camfrout ou Rade de Brest**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 2.2 - le règlement départemental les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse à la voix

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 au SNRK lors des trois journées
- 2.2 Les IC seront diffusées selon la prescription fédérale et commentées lors du briefing
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante SNRK.FR

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à la maison de la mer
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en INDeriveurs – INCatamarans – planche à voile .
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
  - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
  - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription à la maison de la mer.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et **recevoir un lycra numéroté**
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées dans la mesure du possible

## 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : Gratuit pour les coureurs licencié au SNRK

Classe	Droits d'inscription	Droits
Toutes	Gratuit pour les membres du club	10

## 6 PUBLICITE

- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7

## 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
21 oct 2023	13h30	14H00

- 8.3 Jours et nombre de course :

Date	Toutes	Toutes
21 Oct	3 Course	3 Course

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 15h00.

- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h45.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 11 LIEU

## 12 LES PARCOURS

Voir annexes parcours et briefing concurrents

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3 a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau / planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

**16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course (lycra porté par le barreur).

**18 PROTECTION DES DONNÉES**

**18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20 PRIX**

Pas de prix distribué.

**21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le SNRK rue de la corniche 29480 Le Relecq Kerhuon